Conférence des Parties contractantes Groningue, Pays Bas 7-12 mai 1984

Recommandation 2.5: Inscription de la mer des Wadden sur la Liste des zones humides d'importance internationale

NOTANT le lien vital qui existe entre le Banc d'Arguin en Mauritanie et la mer des Wadden pour les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs tels que Limosa lapponica et Calidris canutus;

SALUANT l'annonce faite par le gouvernement des Pays Bas de l'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale, de la partie de la mer des Wadden sous juridiction néerlandaise;

RAPPELANT que les gouvernements des Pays Bas, de la République fédérale d'Allemagne et du Danemark se sont engagés en 1982, dans une déclaration commune, à protéger la mer des Wadden;

La deuxième Conférence des Parties contractantes réunie à Groningue, Pays Bas, 7 12 mai 1984

RECOMMANDE que la République fédérale d'Allemagne et le Danemark inscrivent sur la Liste la totalité des portions de la mer des Wadden sous leur juridiction respective, apportant, ce faisant, une contribution importante à la chaîne des réserves situées sur les voies de migration du paléarctique occidental.